

Envoi : 22/12/2017  
Réception par le Préfet : 22/12/2017  
Publication : 28/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

## **POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme ORLANDI, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **EXCUSES :**

M. JANDER donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme GROFF.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme MILLION.  
Mme RAPP donne procuration à M. SCHITTLY.  
Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique de l'éducation et de la jeunesse, qui mobilisera 24 022 700 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **ANNEXE A**

- Inscrit au budget 2018 les crédits, en dépenses et recettes, nécessaires à la mise en œuvre des actions mentionnées dans le rapport, conformément à la récapitulation jointe en annexe 1 et annexe 2,
- Valide les opérations de travaux dans les collèges, retenues dans le cadre du budget 2018,
- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget.